

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville le 27 novembre 2023 à 18 h.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance extraordinaire ce lundi 27 novembre 2023.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller  
Madame Solange Lapointe, conseillère  
Madame Josée Asselin, conseillère  
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon

Sont absents messieurs les conseillers François Bergeron et André Bliodeau

Est également présente madame France D'Amour, directrice générale.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**RÉSOLUTION N° 12852-11-23**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

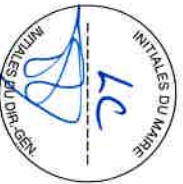
1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Appel d'offres et soumissions
5. Administration, finances et ressources humaines
  - 5.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Programmation de travaux version 5
6. Travaux publics
7. Urbanisme et environnement
8. Sécurité publique
9. Loisirs et culture
10. Avis de motion et règlements
11. Comptes
12. Divers et période de questions
13. Levée de l'assemblée

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX**

**4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

**5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**5.1. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION 5**  
**RÉSOLUTION N° 12853-11-23**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

#### **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° XX ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiées et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

#### **6. TRAVAUX PUBLICS**

#### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

#### **10. AVIS DE MOTION ET RÉGLEMENTS**

#### **11. COMPTES**

#### **12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**



No de résolution  
of annotation

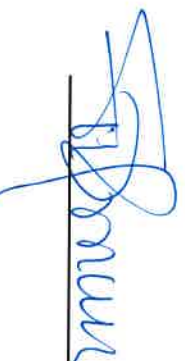
Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

**RÉSOLUTION N° 12854-11-23**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSLIN ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 18 h 5.**

  
Luc Cauchon  
Maire

  
France D'Amour  
Directrice générale

**VRAIE COPIE CERTIFIÉE**  
  
France D'Amour  
Directrice générale